
Rapport du Président

Proposition de prêt

Burkina Faso

Opération de renforcement des infrastructures agricoles et de marché pour la souveraineté alimentaire (ORIAM-SA)

Numéro du projet: 2000004991

Cote du document: EB 2025/146/R.6

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) c) i)

Date: 11 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 58.

Questions techniques:

Bernard Hien

Directeur régional

Division Afrique de l'Ouest et du Centre

courriel: b.hien@ifad.org

Oumarou Maazou

Directeur de pays par intérim

Division Afrique de l'Ouest et du Centre

courriel: o.elhadjimaazou@ifad.org

Table des matières

Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	3
II. Description de l'ORIAM-SA	3
A. Objectif, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, effets directs et activités	4
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	5
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	12

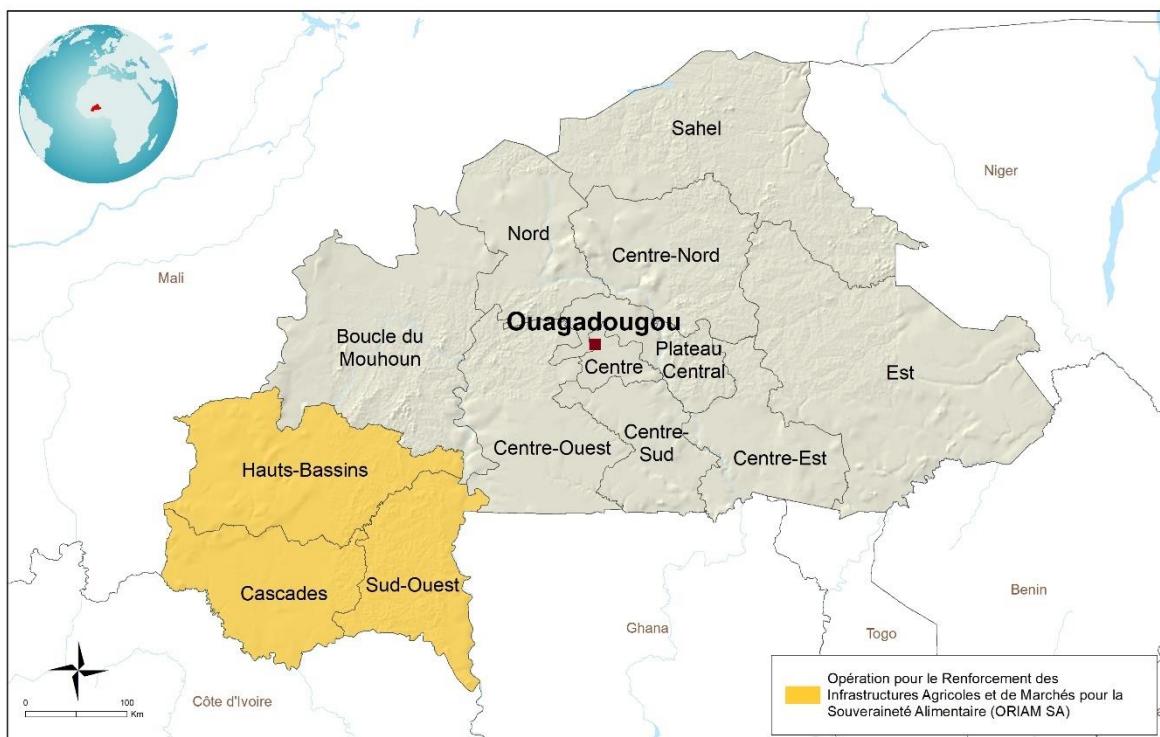
Appendices

I. Accord de financement négocié (le document sera mis à disposition avant la session)	
II. Cadre logique	
III. Matrice intégrée des risques de l'ORIAM-SA	

Équipe d'exécution de l'opération

Directeur régional:	Bernard Hien
Directeur de pays par intérim:	Oumarou Maazou
Responsable technique:	Dan Martin
Responsable des finances:	Khadidiatou Ndiongue
Spécialiste climat et environnement:	Winyermai Célestin Poda
Juriste:	Mounia Benarbia

Carte de la zone de l'ORIAM-SA



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA | 26/09/2025

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Burkina Faso
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
Coût total de l'opération:	157 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA (Système d'allocation fondé sur la performance):	59,75 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Conditions particulièrement concessionnelles: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an en droits de tirage spéciaux (ajustements pour les prêts en monnaie unique)
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	25,3 millions d'USD sous forme de contribution en nature et d'exonérations de taxes et d'impôts sur les biens et services
Contribution des bénéficiaires:	4 millions d'USD sous forme d'autofinancement et de contributions en nature
Déficit de financement:	68,02 millions d'USD
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	31,97 millions d'USD, dont 1,55 million d'USD sous forme de complément de financement pour le climat
Institution coopérante:	FIDA

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Le Burkina Faso, pays sahélien enclavé, connaît une dégradation rapide de son contexte socioéconomique, qui est marqué par la fragilité climatique, l'insécurité, les déplacements internes et l'instabilité institutionnelle. Classé 21^e sur 179 selon l'indice des États fragiles, son score s'est aggravé depuis 2019. L'agriculture, qui occupe plus de 80% de la population et compte pour un tiers du produit intérieur brut (PIB), est essentielle mais vulnérable aux aléas climatiques et entravée par la faible productivité. Le secteur aurifère, moteur économique, accentue en même temps les déséquilibres sociaux.

Contexte politique

2. Le pays a traversé une période de transition depuis 2022 jusqu'en 2029. En 2025, il s'est retiré de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour rejoindre l'Alliance des États du Sahel avec le Mali et le Niger, axée sur la coopération sécuritaire. L'agriculture, qui reste prioritaire, a fait l'objet d'une Offensive agropastorale et halieutique (2023-2025), qui a porté la production à 5 147 924 tonnes de céréales en 2024. En 2025, le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH) a lancé l'Initiative Lijeeguoli pour renforcer l'autosuffisance alimentaire.

Contexte social

3. Le Burkina Faso se classe au 185^e rang mondial selon l'indice de développement humain. Plus de 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté, surtout dans les zones rurales (52,7% contre 16,3% en milieu urbain). L'insécurité alimentaire est critique: 12% de la population est en phase 3 ou 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). Les inégalités de genre persistent: les femmes font face à la discrimination foncière, à une faible participation aux instances locales (4,9% d'élues dans la région des Cascades) et à un sous-emploi élevé. Plus de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays accentuent la pression sur les communautés d'accueil, y compris dans le Sud-Ouest (Djörô), les Hauts-Bassins (Guiriko) et les Cascades (Tannounyan).

Contexte économique

4. L'économie étant encore très dépendante de l'agriculture de subsistance et de l'or, le pays est exposé aux chocs climatiques et aux fluctuations internationales. La faible productivité agricole limite la croissance rurale. Le chômage et le sous-emploi des jeunes alimentent l'exode rural et l'attrait pour les mines d'or, qui pourtant n'emploient que 2,1% de la population. L'insécurité perturbe aussi les chaînes d'approvisionnement, l'investissement privé et l'accès aux marchés.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

5. Le risque climatique de l'opération est jugé substantiel du fait des risques d'inondation, des chaleurs extrêmes, de la rareté de l'eau et des incendies. Les inégalités sociales et les inégalités de genre freinent l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux ressources productives et aux instances décisionnelles agricoles. Le pays se classe 146^e sur 166 selon l'indice d'inégalité de genre, sachant que la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont plus élevées dans les ménages dirigés par une femme. Les jeunes restent la classe d'âge la plus représentée (77,9% de la population a moins de 35 ans), mais sont particulièrement touchés par le chômage et le sous-emploi, tout comme les personnes handicapées (chez qui le chômage atteint 76,8%). Face à ces contraintes, l'emploi indépendant, notamment dans l'agriculture, l'artisanat et le commerce, apparaît comme la solution la plus prometteuse pour l'insertion socioéconomique des personnes concernées.

6. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, l'Opération de renforcement des infrastructures agricoles et de marché pour la souveraineté alimentaire (ORIAM-SA) a été validée comme:
 - incluant un financement climatique;
 - porteur de transformations en matière de genre;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - ciblant en priorité les personnes handicapées;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
 7. **Genre.** L'ORIAM-SA intègre le genre de manière transversale dans toutes les composantes par une stratégie d'inclusion sociale qui s'appuie sur les acquis du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes et du Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R). L'opération vise à renforcer l'autonomisation socioéconomique des femmes rurales en facilitant leur accès aux ressources et aux instances décisionnelles et en promouvant des approches participatives comme le Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes. Elle promeut une masculinité positive et facilite le suivi de l'autonomisation. Elle renforce les capacités institutionnelles du MARAH et du Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement pour mieux intégrer les questions de genre et accroître la résilience des femmes.
 8. **Jeunes.** L'opération adoptera en ce qui concerne les jeunes une approche inclusive mettant l'accent sur l'autonomisation économique et misant sur la collaboration avec les associations de jeunesse. Un accompagnement est prévu pour aider les jeunes à démarrer une activité agropastorale rentable, à accroître leur potentiel dans l'entrepreneuriat agricole, à obtenir une meilleure représentation dans les organisations paysannes et, plus généralement, à se faire entendre, l'objectif étant de leur donner les moyens de faire évoluer les choses.
 9. **Personnes handicapées.** L'enjeu du handicap est pleinement pris en compte dans l'opération, qui encourage la participation active des personnes concernées et propose des modalités d'action ajustées à chaque handicap pour faciliter leur accès aux opportunités qu'elle entend ouvrir. L'ORIAM-SA capitalise notamment sur l'expérience acquise dans le cadre du Programme pour une transformation rurale garante de l'inclusion du handicap et du PAFA-4R au Burkina Faso.
 10. **Nutrition.** Les bénéficiaires de l'opération recevront une formation nutritionnelle insistant sur la diversité alimentaire. Un accompagnement est prévu pour faire mieux connaître les moyens possibles d'améliorer les pratiques de production, de transformation et de conservation des aliments intéressantes sur le plan nutritionnel. Des périmètres maraîchers seront consacrés à des jardins maraîchers à dimension nutritionnelle.
 11. **Climat.** Les interventions prévues au titre de l'ORIAM-SA sont conçues pour favoriser une transition vers des systèmes de production agroécologique résilients sur le plan climatique et axés sur la professionnalisation des producteurs. Il est prévu de stimuler l'agroforesterie autour des installations aménagées. Les pompes à eau seront alimentées par l'énergie solaire dans les périmètres maraîchers, puis dans les zones rizicoles. Les bâtiments d'élevage prévoiront une ventilation dynamique pour que les animaux s'adaptent mieux à la chaleur. Les installations d'élevage seront équipées de biodigesteurs.
- Justification de l'intervention du FIDA**
12. Les filières agricoles et animales souffrent d'une faible productivité, d'une compétitivité limitée et d'une intégration insuffisante aux marchés, aggravées par le manque d'intrants et les inégalités sociales. L'ORIAM-SA mise sur les

aménagements hydroagricoles pour réduire la dépendance à la pluie et accroître la productivité, tout en améliorant les infrastructures d'agrégation, de transformation et de commercialisation. Le renforcement des microentreprises rurales (MER) et des sociétés coopératives (SCOOP) facilitera la gestion des surplus et l'approvisionnement durable des marchés.

13. Dans le droit fil du programme de pays, du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles et du PAFA-4R, l'ORIAM-SA favorise le développement des filières, la finance rurale et l'intégration des petits producteurs. Porteur de transformations de la dynamique femmes-hommes, elle renforce l'autonomisation des femmes et intègre à titre prioritaire nutrition et résilience climatique. Alignée sur les objectifs de développement durable et les orientations nationales, elle promeut des infrastructures résilientes et des partenariats inclusifs pour assurer la durabilité des investissements et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

B. Enseignements à retenir

14. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2019-2024, reconduit jusqu'en 2026, préconise de flécher les investissements du FIDA et de l'État vers la résilience climatique des petits exploitants et le développement des filières agricoles. Les leçons tirées des projets antérieurs soulignent l'efficacité des infrastructures agricoles et de l'irrigation, pour autant que la sécurité foncière soit assurée et que l'ingénierie sociale aille de pair avec l'ingénierie civile. Les retours d'expérience insistent également sur la nécessité d'améliorer la gestion des infrastructures de stockage et de commercialisation, de promouvoir des plateformes inclusives et des services de proximité, et d'intégrer infrastructures, formation, outils numériques et contrats commerciaux. Ces conclusions confirment la capacité du pays à mettre en œuvre efficacement les investissements publics et ceux du FIDA.

II. Description de l'ORIAM-SA

A. Objectif, zone d'intervention et groupes cibles

15. L'objectif de l'ORIAM-SA est d'améliorer durablement l'accès des bénéficiaires aux infrastructures agricoles et de marché, résilientes au climat, pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration des revenus dans trois régions d'intervention: Sud-Ouest (Djôrô), Hauts-Bassins (Guiriko) et Cascades (Tannounyan).
16. Les filières promues dans le cadre de cette opération sont les suivantes: riz, manioc, maïs, maraîchage, volaille et porc. D'une durée de six ans, l'opération, dont le démarrage est prévu pour 2026, s'échelonne comme suit:
 - a) 2026-2028: mise en œuvre des activités dans les Hauts-Bassins¹ et le Sud-Ouest², et étude préparatoire (notamment pour les infrastructures) dans la région des Cascades;
 - b) 2029-2031: extension de la mise en œuvre dans les Cascades et consolidation des résultats dans les deux régions.
17. L'opération cible une petite productrice ou un petit producteur agropastoral vulnérable par ménage visé, soit 60 000 personnes, dont 50% de femmes et des personnes handicapées et, autour des filières intéressées, 5% de personnes déplacées internes. Elle cible aussi les MER et les coopératives de jeunes (âge compris entre 18 et 35 ans) à hauteur de 30%. L'opération appuie également les organisations professionnelles agricoles et rurales actives le long de ces filières. Par ailleurs, elle épaulera 60% de nouveaux bénéficiaires n'ayant jamais reçu d'appui d'aucun projet financé par le FIDA au cours des cinq dernières années.

¹ Centres de commercialisation et de consommation (composante B).

² Disposant de plusieurs barrages et infrastructures de transformation et de commercialisation valorisables.

B. Composantes, effets directs et activités

18. L'ORIAM-SA comprendra les composantes suivantes:

- **Composante A: Appui à l'accroissement durable de la production et de la productivité.** Cette composante vise à améliorer durablement la productivité agricole et animale en combinant ingénierie sociale, foncière et rurale. Elle inclut la concertation et la sécurisation foncière, des études techniques et environnementales, et la réalisation d'aménagements hydroagricoles. Elle concerne aussi la conformité aux normes environnementales, l'accès aux intrants et matériels agricoles, et la recherche-action sur les fertilisants biologiques. Plusieurs méthodes (champs-écoles agropastoraux, agroforesterie, santé animale et utilisation du Système renforcé de formation-action pour l'égalité femmes-hommes) permettront de promouvoir des pratiques résilientes et inclusives. Enfin, la nutrition sera renforcée par l'appui à de meilleures pratiques de production, de transformation et de conservation des aliments.
- **Composante B: Mise en marché et compétitivité des filières ciblées.** Cette composante valorise les productions et améliore l'accès des producteurs aux marchés. Elle investit dans la gestion et l'optimisation des infrastructures et équipements de transformation, de commercialisation et de stockage et dans l'ouverture de pistes rurales selon les moyens disponibles. Elle prévoit le renforcement des capacités des coopératives, groupements et exploitants, la préparation de plans d'affaires et l'accès au financement par des mécanismes à coût partagé ou par le crédit. Elle vise aussi à officialiser certains partenariats avec le secteur privé, gage d'un accès durable aux marchés et aux services financiers, en veillant à l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes déplacées sur le territoire du pays dans les dispositifs de gestion et les activités de transformation et de commercialisation.
- **Composante C: Coordination de l'opération.** Cette composante couvre la gestion technique et administrative du projet. Elle assure le fonctionnement des unités nationales et régionales de coordination, la passation des marchés, la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation, la gestion des connaissances et la communication. Elle veille également au respect des Procédures sociales, environnementales et climatiques (PESEC).
- **Composante D: Réponse aux urgences et aux catastrophes.** Cette composante sera activée en cas de déclaration par le Gouvernement d'une situation d'urgence causée par un choc sécuritaire ou climatique (inondation, sécheresse, épidémie affectant l'élevage) touchant la zone d'intervention de l'opération. Les modalités de mise en œuvre de ses activités doivent être conformes au guide du FIDA y afférent, dont les principaux éléments sont synthétisés dans le manuel de mise en œuvre de l'opération. Le budget de cette composante représente 6,4% du budget total, soit 10,05 millions d'USD. Il couvrira des activités telles que la réhabilitation des infrastructures endommagées, la reconstruction des terres agricoles, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation ou les activités se concentrant sur le renforcement de la capacité des organisations rurales à faire face aux conséquences du choc.

C. Théorie du changement

19. **SI** des infrastructures de production résilientes au climat sont développées et convenablement gérées dans un souci de pérennisation, **SI** les capacités adaptatives des acteurs sont renforcées dans des filières agricoles structurées, **SI** ces acteurs ont accès durablement à des facteurs de production adaptés, **SI** la nutrition et l'inclusion des plus vulnérables et des femmes sont promues, **ALORS** la performance des systèmes de production s'en trouvera améliorée de manière

durable et pourra générer des surplus de production commercialisables alimentant les marchés locaux et nationaux, et les inégalités de genre et l'exclusion sociale seront réduites et la diversité alimentaire sera améliorée dans un contexte de stress nutritionnel chronique.

20. **SI** des infrastructures post-récolte adaptées sont développées, exploitées durablement et accessibles pour toutes les personnes vulnérables, **SI** les porteurs de projets commerciaux le long des maillons des filières sont appuyés pour la préparation des plans d'affaires et financés, **ALORS** l'accès aux marchés des groupes cibles, comprenant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes déplacées, et la compétitivité des filières ciblées seront durablement renforcés. Ainsi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle sera améliorée et la pauvreté sera réduite, en particulier autour des filières intéressées.

D. Alignement, appropriation et partenariats

21. L'ORIAM-SA s'inscrit dans la droite ligne des objectifs du COSOP 2019-2026 et des priorités nationales, telles qu'elles ressortent notamment de l'Initiative Lijeeguoli et le Plan d'action pour la stabilisation et le développement. L'opération intègre les stratégies transversales sur le genre, la nutrition, le handicap, les personnes déplacées, la jeunesse et le climat. Elle mise sur la complémentarité avec les autres initiatives présentes dans la zone d'intervention, obtenue grâce à une cartographie des infrastructures. Sa mise en œuvre repose sur des partenariats stratégiques avec les ministères, les organisations professionnelles, les institutions financières et les services techniques de l'État, formalisés par des conventions et accords garantissant efficacité et conformité.
22. L'ORIAM-SA contribuera aux objectifs de développement durable n°s 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Inégalités réduites), 12 (Consommation et production responsables), 13 (Lutte contre les changements climatiques) et 15 (Vie terrestre).

E. Coût, avantages et financement

Coût de l'ORIAM-SA

23. Le coût total du projet sur six ans est de 157,00 millions d'USD. Les coûts de base sont de 146,95 millions d'USD, soit 93,6% du coût total. Les provisions pour imprévus physiques et financiers sont de 10,05 millions d'USD, correspondant à 6,4% du coût total. Les dépenses d'investissement, qui sont de 149,589 millions d'USD, représentent 95,28% des coûts de base. Les dépenses ordinaires, qui sont de 7,41 millions d'USD, représentent 4,72% du coût total.
24. La répartition par composante est présentée dans le tableau 1.
25. Les composantes A (A.1, A.2 et A.3) et B (B.1 et B.2) de l'ORIAM-SA relèvent partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA à l'ORIAM-SA au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation, est estimé à 31,97 millions d'USD, dont 1,55 million d'USD sous forme de complément de financement pour le climat.

Tableau 1
Coût de l'ORIAM-SA par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA			Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%	Montant	%	
A. Appui à l'accroissement durable de la production et de la productivité													
A.1. Infrastructures de mobilisation des eaux résilientes au climat	26 026,44	39,7	-	114,38	0,2	11 594,09	-	17,7	27 839,98	42,5	65 574,89	41,8	
A.2. Accès aux facteurs de production	9 917,76	37,7	-	1 694,37	6,4	5 231,61	519,77	21,9	8 971,47	34,1	26 334,98	16,8	
A.3. Promotion des pratiques performantes et résilientes	2 189,07	51,8	48,96	-	1,2	507,63	-	12,0	1 476,86	35,0	4 222,52	2,7	
Sous-total	38 133,27	39,7	48,96	1 808,74		17 333,33	519,77	18,00	38 288,31	39,8	96 132,38	61,2	
B. Mise en marché et compétitivité des filières ciblées													
B.1. Infrastructures après récolte résilientes au climat	12 405,15	41,7	-	-	-	5 389,77	-	18,1	11 954,08	40,2	29 749,00	18,9	
B.2. Renforcement des capacités des acteurs et du partenariat avec le secteur privé	4 844,27	21,6	1 389,95	719,95	9,4	526,11	-	2,3	14 909,24	66,6	22 389,52	14,3	
Sous-total	17 249,42	33,1	1 389,95	719,95	4,1	5 915,88		11,3	26 863,32	51,5	52 138,52	33,2	
C. Coordination de l'opération	4 367,31	50,0	-	-	-	1 493,29	-	17,1	2 868,5	32,9	8 729,10	5,6	
D. Réponse aux urgences et aux catastrophes													
Total	59 750,00	38,1	1 438,90	2 528,69	2,5	24 742,50	519,77	16,1	68 020,13	43,3	157 000,00	100,0	

Tableau 2
Coût de l'ORIAM-SA par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Bénéficiaires		Emprunteur/bénéficiaire		Déficit de financement		Total			
	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses d'investissement												
1. Travaux	30 280,94	40,10	48,96	114,38	0,22		13 593,63	18,00	31 482,25	41,69	75 520,15	48,10
2. Équipement et matériel	4 919,58	39,26					2 882,00	23,00	4 728,85	37,74	12 530,44	7,98
3. Biens et services	14 777,35	39,16		1 694,37	4,49	519,77	6 792,02	19,38	13 949,93	36,97	37 733,44	24,03
4. Véhicules	336,35	77,00					100,47	23,00			436,82	0,28
5. Formation et ateliers	3 349,51	36,59					40,48	0,44	5 763,29	62,96	9 153,28	5,83
6. Dons et subventions	2 871,79	20,20	1 389,95	719,95	14,84				9 233,62	64,96	14 215,31	9,05
Total des dépenses d'investissement	56 535,52	37,79	1 438,90	2 528,69	2,65	519,77	23 408,60	16,00	65 157,95	43,56	149 589,44	95,28
Dépenses ordinaires												
1. Salaires et indemnités	2 200,32	44,35					892,97	18,00	1 867,67	37,65	4 960,96	3,16
2. Coûts d'opération	1 014,16	41,40					440,93	18,00	994,52	40,60	2 449,60	1,56
Total des dépenses ordinaires	3 214,48	43,38					1 333,90	18,00	2 862,18	38,62	7 410,56	4,72
Total	59 750,00	38,06	1 438,90	2 528,69	2,53	519,77	24 742,50	16,09	68 020,13	43,32	157 000,00	100,00

Tableau 3
Coût par composante et par année de l'ORIAM-SA
(en milliers d'USD)

Composante	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
A. Appui à l'accroissement durable de la production et de la productivité	2 655,55	9 869,98	37 901,70	36 827,84	6 123,23	2 754,08	96 132,38
B. Mise en marché et compétitivité des filières ciblées	111,80	6 613,22	7 293,34	23 127,13	14 148,00	845,04	52 138,52
C. Coordination de l'opération	1 997,79	1 229,51	1 331,48	1 430,28	1 390,59	1 349,44	8 729,10
D. Réponse aux urgences et aux catastrophes	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 765,14	17 712,71	46 526,51	61 385,25	21 661,83	4 948,55	157 000,00

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

26. Le financement de l'opération repose principalement sur le FIDA, dont l'apport est de 59,75 millions d'USD; cette somme équivaut à 38,1% des ressources allouées au pays dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Le Gouvernement burkinabé contribue à hauteur de 25,3 millions d'USD (16,1%), essentiellement sous forme d'exonération fiscale et d'exemption de droits. La contribution des bénéficiaires s'élève à 4 millions d'USD (2,5%), apportés principalement sous forme de main-d'œuvre, de matériaux locaux et de contributions en espèces.
27. Le déficit de financement de 68,2 millions d'USD pourra être financé dans le cadre de cycles ultérieurs du SAFP ou dans celui du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration), ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution. Le FIDA et le Gouvernement burkinabé travailleront ensemble pour mobiliser un cofinancement, notamment afin de combler le déficit de financement.
28. Une avance de démarrage de 500 000 USD sera accordée à la coordination de l'Initiative Lijeeguoli pour financer la mise en place des effectifs, l'élaboration du plan de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation des marchés, ainsi que l'organisation de l'atelier de démarrage.
29. **Adaptation de la conception en cas de déficit de financement.** Afin de limiter les risques liés à un déficit de financement, la programmation des trois premières années tient compte uniquement des ressources déjà garanties. Cette stratégie permet de moduler le rythme et l'ampleur des activités en cas de retard dans la mobilisation du cofinancement. En complément, un examen anticipé permettrait de réorienter les priorités, les enveloppes financières et la séquence des investissements en fonction des disponibilités réelles.
30. **Solution de secours en cas de manque de fonds.** Un plan d'urgence est prévu pour le cas où les cofinancements n'atteindraient pas l'envergure voulue. Dans ce scénario, l'examen à mi-parcours, dont la date est convenue par le Gouvernement et le FIDA, donnera lieu à un plan d'action couvrant les dernières années pour consolider ou réorienter si nécessaire la mise en œuvre des activités.
31. **Décaissement.** Un compte désigné sera ouvert à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour recevoir les fonds du FIDA. Un compte désigné individuel sera également ouvert pour chacun des autres financements dans un souci de traçabilité complète des transactions financières. Les fonds seront ensuite transférés sur les comptes opérationnels de l'unité nationale de coordination et des antennes du projet, à ouvrir auprès d'une banque commerciale de bonne réputation. Le retrait des fonds du FIDA se fera sur la base des prévisions de trésorerie trimestrielles soumises au FIDA dans le cadre des rapports financiers intermédiaires, qui doivent être soumis 30 jours après la fin de chaque trimestre. Le décaissement initial sera basé sur le premier PTBA.

Résumé des avantages et analyse économique

32. Les résultats de l'analyse montrent que la mobilisation de 157 millions d'USD sur six ans permettrait de générer une valeur actuelle nette financière (VANf) de 57,63 millions d'USD, soit environ 34,1 milliards de francs CFA. Le taux de rentabilité interne financière (TRI) s'élève à 16,3%, avec un ratio bénéfice/coût de 1,2. L'opération est donc jugée financièrement viable, dans la mesure où la valeur actuelle nette est positive, le TRI est supérieur au coût d'opportunité du capital (estimé à 10 %) et le ratio bénéfice/coût est supérieur à 1.
33. Du point de vue économique, l'analyse révèle une valeur actuelle nette économique de 135,9 millions d'USD (soit 84,5 milliards de francs CFA) et un taux de rentabilité économique (TRE) de 28,6%, soit une contribution significative au bien-être

collectif. Plus précisément, la composante A affiche une VANf de 41,57 millions d'USD, un TRI de 16,0% et un TRE de 32,4%, contre une VANf de 16,1 millions d'USD, un TRI de 17,3% et un TRE de 18,4% pour la composante B. Ces résultats confirment la pertinence économique et financière de l'opération et justifient son financement au regard des standards internationaux en matière d'investissement public.

Stratégie de retrait et pérennisation

34. La stratégie de retrait de l'ORIAM-SA repose sur une réduction progressive de l'appui et sur la responsabilisation progressive des bénéficiaires, notamment des femmes, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes handicapées, par le renforcement de leurs capacités techniques, entrepreneuriales et organisationnelles. Des formations en gestion et en gouvernance sont dispensées dès les premières années. Les SCOOP, MER et unions d'organisations paysannes consacreront une partie de leur budget à l'entretien. Dans un souci de pérennisation, l'ORIAM-SA soutient le développement de coopératives et de marchés inclusifs et la mise en valeur de l'artisanat local aux fins de l'entretien. Elle mobilise des prestataires de services et collabore avec les autorités et forces de sécurité afin de protéger les acquis dans un contexte fragile.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

35. L'ORIAM-SA présente un risque inhérent substantiel et un risque résiduel moyen liés à sa complexité, aux fragilités institutionnelles et aux aléas sécuritaires et climatiques. Malgré une zone d'intervention relativement stable, le fait que la coordination de l'Initiative Lijeeguoli ne soit pas encore mise en place, les risques fiduciaires liés à la faible maîtrise des procédures et aux retards de décaissement, et les effets des changements climatiques constituent des faiblesses majeures.
36. Pour y répondre, le FIDA et le Gouvernement prévoient un manuel provisoire d'exécution aligné sur l'Initiative Lijeeguoli. Un cadre de gestion environnementale et sociale et un plan d'adaptation accompagneront la mise en œuvre. Sur le plan fiduciaire, le recours à des procédures accélérées, le recrutement de profils expérimentés et le renforcement des capacités sont prévus en même temps qu'une approche propre à transformer la dynamique femmes-hommes, un mécanisme de règlement des plaintes et un plan de participation inclusive des parties prenantes.

Tableau 4
Synthèse des risques

Aspect du risque	Niveau de risque inhérent	Évaluation du risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du projet	Moyen	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Moyen	Faible
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque global	Substantiel	Moyen

B. Catégorie environnementale et sociale

37. Le projet est affecté d'un risque substantiel. Les risques environnementaux et sociaux sont modérés pour la biodiversité, le travail, la santé et la sécurité ainsi que pour les investissements. En revanche, l'utilisation de produits agrochimiques et la

production de divers déchets présentent un risque substantiel de pollution des sols et de l'eau et d'impacts environnementaux négatifs.

38. Le projet appliquera rigoureusement les évaluations prévues dans les PESEC, et envisage un suivi des mesures d'atténuation. Des dispositions seront prises pour que chaque acteur joue efficacement son rôle conformément au plan de participation des parties prenantes. Un plan de gestion des nuisibles, des pesticides et des déchets solides ou liquides et un cadre d'action pour la biodiversité seront élaborés au début de l'opération. Les dossiers d'appel d'offres et demandes de propositions respecteront les conclusions des évaluations ou études préalablement menées conformément aux PESEC et à la législation nationale.

C. Classement au regard des risques climatiques

39. Le risque climatique est jugé substantiel en raison des aléas récurrents (sécheresses, inondations, chaleurs extrêmes, vents violents, incendies). Les projections annoncent d'ici à 2080 une hausse des températures de 1,9 °C à 4,2 °C et des sécheresses plus fréquentes, entraînant l'assèchement des ressources en eau, l'évaporation rapide des surfaces, la raréfaction des forêts galeries et la progression de la désertification. Ces évolutions réduiront les rendements du maïs (-5 à -12%) et la production animale. Certaines cultures, comme le riz, pourraient en revanche être favorisées.

D. Soutenabilité de la dette

40. Selon le dernier rapport conjoint d'analyse de la viabilité de la dette établi par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour le Burkina Faso, publié en juillet 2025, le pays reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur et public global et ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs. Le ratio dette publique/PIB oscille autour de 56% depuis une forte augmentation en 2021. La part de la dette extérieure a progressivement diminué, passant de 56,8% en 2018 à un minimum de 44,5% en 2024, le recours accru au marché obligataire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine compensant la pénurie d'options de financement extérieur. Ces niveaux d'endettement sont jugés soutenables à moyen terme.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination de l'ORIAM-SA

41. La mise en œuvre de l'ORIAM-SA s'appuie sur l'unité nationale de coordination de l'Initiative Lijeeguoli et les directives du FIDA en matière de passation de marchés, de gestion fiduciaire et de suivi-évaluation. Les textes fondateurs précisent la structure de gouvernance et les rôles institutionnels, un organigramme et des fiches de poste ayant été préventivement établis avant la signature de l'accord. La gestion quotidienne sera assurée par le coordonnateur et son adjoint, qui s'appuieront sur une équipe pluridisciplinaire répartie dans des antennes régionales, elles-mêmes hébergées par les directions régionales de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques. Le coordonnateur délégué et le personnel affecté au projet seront recrutés selon un processus transparent et compétitif et employés par l'unité nationale de coordination.
42. En cas de retard dans la mise en place de l'unité de coordination, le personnel affecté au projet assurera le démarrage. Les relations avec les ministères de tutelle seront définies dans le manuel d'exécution dans un souci de clarté du mandat, d'autonomie fonctionnelle et de reddition de comptes.
43. Les comptes du projet sont placés dans une banque commerciale pour éviter les lenteurs du Trésor. Le suivi-évaluation, aligné sur l'Initiative Lijeeguoli, adoptera une approche participative et s'appuiera sur les antennes régionales à des fins de cohérence technique.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

44. La gestion financière de l'ORIAM-SA est assurée par une équipe à part relevant de l'unité nationale de coordination et du MARAH et composée d'un responsable administratif et financier, d'un comptable et d'un assistant comptable. La comptabilité suivra le référentiel du système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) et utilisera un logiciel de gestion, idéalement adapté aux exigences de communication des informations financières au FIDA. Les contributions en numéraire seront constatées dans la comptabilité, alors que les contributions en nature seront enregistrées séparément suivant les dispositions du manuel d'exécution, qui précisera les méthodes de valorisation. Les rapports financiers intermédiaires seront préparés sur une base trimestrielle à partir des données extraites du logiciel comptable. Les états financiers du projet seront préparés annuellement suivant le format du FIDA et en conformité avec les normes SYCEBNL.

Mécanisme de réponse aux doléances

45. Le mécanisme de règlement des griefs et doléances de l'ORIAM-SA garantit transparence, équité et redevabilité grâce à une approche décentralisée et participative reposant sur les comités locaux de suivi et des comités de gestion des plaintes. Ces instances locales enregistrent et traitent formellement les préoccupations des communautés concernant les infrastructures, la distribution des ressources, l'inclusion sociale ou les cas de non-conformité environnementale et sociale. L'unité nationale de coordination assure la supervision, le suivi des actions correctives et la réactivité du dispositif. Le FIDA et ses partenaires veillent à la conformité aux standards internationaux et au renforcement du processus.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication

46. Le projet s'appuie sur une planification pluriannuelle alignée sur l'Initiative Lijeeguoli et les priorités du MARAH. Chaque année, un PTBA participatif est élaboré avec les antennes régionales, les services techniques, les producteurs et les partenaires. Ce plan définit les activités, les indicateurs et les ressources, puis est validé par le comité de pilotage pour assurer cohérence et priorisation.
47. Le suivi-évaluation est intégré au système de l'Initiative Lijeeguoli et repose sur un manuel participatif et sur des outils numériques, et s'appuie sur les antennes régionales. Il porte sur la productivité, l'accès aux infrastructures, l'inclusion sociale et la résilience climatique. Les résultats sont compilés dans des rapports réguliers qui servent à informer les bailleurs de fonds et à ajuster la mise en œuvre.
48. Le projet réserve une place importante à l'apprentissage continu issu des expériences des bénéficiaires et partenaires. Études, ateliers et plateformes d'échange permettent de relever et de consigner les bonnes pratiques, qui sont ensuite intégrées dans la planification et diffusées pour encourager leur mise à l'échelle.
49. Un plan de communication informe et sensibilise les producteurs, les autorités, les collectivités et les bailleurs de fonds grâce à des campagnes locales et à des outils numériques. La communication interne (rapports techniques, réunions de coordination, groupes de travail) facilite également la circulation des informations entre l'unité nationale de coordination, les antennes régionales et les partenaires.
50. La planification, le suivi-évaluation, l'apprentissage et la communication vont de pair. Le suivi alimente la planification, les données nourrissent l'apprentissage, et les bonnes pratiques sont diffusées par la communication. Les retours des communautés renforcent la reddition de comptes et assurent une prise de décision fondée sur des preuves, avec une adaptation continue et transparente.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

51. L'ORIAM-SA se caractérise par plusieurs innovations majeures. Elle adopte une approche intégrée qui associe la réhabilitation et la construction d'ouvrages résilients au renforcement des filières prioritaires, assurant ainsi une continuité entre production, transformation et commercialisation. Aussi, l'opération se distingue par son ancrage institutionnel dans l'Initiative Lijeeguoli, garantissant une coordination efficace entre acteurs publics et privés et une meilleure pérennité. Enfin, elle tient compte systématiquement des enjeux climatiques et environnementaux, témoin l'utilisation du pompage solaire, la gestion intégrée de l'eau et la diffusion de pratiques agricoles résilientes.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

52. La préparation du démarrage de l'ORIAM-SA vise à garantir une mise en œuvre rapide dès l'entrée en vigueur du financement. Le FIDA et le Gouvernement procèdent à la ratification des documents, à la mise en place du comité de pilotage, au recrutement du personnel et à l'ouverture des comptes d'opérations. Pour accélérer la cadence, des instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets et un mécanisme de financement rétroactif couvrent les premières dépenses, tandis que des dons spécifiques renforcent les capacités techniques et organisationnelles.
53. Une avance de démarrage de 500 000 USD permet à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du MARAH de mettre en place la coordination déléguée, de finaliser le PTBA et le plan de passation des marchés, ainsi que d'organiser l'atelier national de démarrage.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

54. Le FIDA assurera une supervision annuelle sur les progrès physiques et financiers du projet, focalisée sur l'efficacité, la durabilité, la gestion et l'exécution fiduciaire, avec un appui à l'exécution selon les besoins. Un examen à mi-parcours permettra d'évaluer les performances et d'ajuster les activités si nécessaire, et un rapport d'achèvement final présentera les performances globales, les effets, les leçons apprises et les recommandations pour les futurs investissements.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

55. L'octroi à l'emprunteur/au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre le Burkina Faso et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié sera mise à disposition avant la session.
56. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
57. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

58. Je recommande au Conseil d'administration d'approver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de cinquante-neuf millions sept cent cinquante mille dollars des États-Unis (59 750 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

(Le document sera mis à disposition avant la session.)

Cadre logique

Résultats	Indicateurs				Moyen de vérification			Hypothèses	
	Nom	Référence	Mi-Parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsable		
Portée	1. # Personnes recevant des services promus ou soutenus par ORIAM-SA				SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination		Contextes socio-politique et sécuritaire favorables à la mise en œuvre
	hommes (50%)	0	15 000	30 000					
	femmes (50%)	0	15 000	30 000					
	jeunes (30%)	0	9 000	18 000					
	personnes handicapées (2%)	0	600	1 200					
	personnes déplacées internes (5%)	0	1 500	3 000					
	1a. Nombre correspondant de ménages touchés	0	30 000	60 000					
Objectif général : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réduction de la pauvreté	1b. Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages	0	150 000	300 000	Enquête d'impact	années 1, 3 & 6	Coordination, Gouv., FIDA		Contextes socio-politique et sécuritaire favorables à la mise en œuvre
	2. Incidence de la pauvreté dans les régions d'intervention	38%	33%	28%					
Objectif: Améliorer durablement l'accès des bénéficiaires aux infrastructures agricoles et de marché, résilientes au climat, pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration des revenus	3. Prévalence de l'insécurité alimentaire dans les 3 régions d'intervention	40%	35%	30%	Enquêtes COI	années 3 et 6	Coordination		
	4. % de personnes soutenues déclarant une amélioration de leur revenu								
	hommes	0%	35%	70%					
	femmes	0%	35%	70%					
	jeunes	0%	35%	70%					
	5. IB 1.2.8 : Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDD-W)								
	Femmes (%)	0%	18%	50%					
	Femmes (nombre)	0	2 188	12 500					
	Ménages (%)	0%	18%	50%					
	Ménages (nombre)	0	2 188	12 500					
	Membres du ménages (nombre)	0	10 938	62 500					
	6. % Ménages satisfaits des services appuyés par le projet* (SF 2.1)								
	Membres du ménage Nombre de personnes	0	60 000	240 000					
Effet 1 : La productivité et la production des filières prioritaires sont accrues	Ménages dirigés par des femmes – Ménages	0	1 680	6 720	Etudes thématiques	Tous les deux ans partir de l'année 3	Coordination		Collaboration entre les responsables coutumiers et administratifs pour la sécurisation foncière
	Ménages Pourcentage (%)	0%	40%	80%					
	Ménages (nombre)	0	12 000	48 000					
	7. % Ménages déclarant une pénurie d'eau réduite par rapport aux besoins de production* (1.2.3)								
	Ménages Pourcentage (%)	0%	17%	17%					
	Ménages Ménages	0	5 000	10 000					
	Membres du ménages (Nombres de personnes)	0	25 000	50 000					
	8. % de producteurs déclarant avoir adopté des techniques, technologies et pratiques résilientes appropriées*				Etudes thématiques	années 3 et 6	Coordination		
	Hommes (%)	0%	35%	70%					

<i>Femmes (%)</i>	0%	35%	70%			
<i>Jeunes (%)</i>	0%	35%	70%			
9. IE 2.1 : Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation						
<i>Nombre total de personnes (%)</i>	0	35%	70%			
<i>Nombre total de personnes (number)</i>	0	10 500	42 000			
<i>Femmes (%)</i>	0	35%	70%			
<i>Femmes (number)</i>	0	10 500	21 000			
<i>Hommes (%)</i>	0%	35%	70%			
<i>Hommes (number)</i>	0	10 500	21 000			
10. SF 2.2 : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet						
<i>Membres des ménages - Nombre de personnes</i>	0	45000	225000			
<i>Ménages dirigés par les femmes</i>	0	2700	13500			
<i>Ménages - Pourcentage</i>	0	30%	75%			
<i>Ménages - Ménages</i>	0	9 000	45 000			
10. Production additionnelle annuelle (*)						
<i>a. Riz (tonnes/an)</i>	0	3 841	7 681			
<i>b. Mais (tonnes/an)</i>	0	6 000	11 300			
<i>c. Manioc (tonnes/an)</i>	0	16 000	32 280			
<i>d. horticulture (tonnes/an)</i>	0	3 500	7 004			
<i>e. Viande de Volaille (tonnes/an)</i>	0	300	1 500			
<i>f. Viande de Porc (tonnes/an)</i>	0	6 000	25 000			
3.2.1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées						
<i>Hectares of land - Superficie (ha)</i>	0	1409.5	2819			
<i>tCO2e/20 années - Nombre</i>	0	106760	213520			
<i>tCO2e/ha - Nombre</i>	0	16.96	33.9			
<i>tCO2e/ha/année - Nombre</i>	0	0.85	1.70			
Produit 1.1 : L'eau agricole est mobilisée de manière durable sur les terres aménagées.	11. Nombre d'hectares de terres agricoles nouvellement aménagées ou réhabilitées de manière durable* (1.1.2)					
	<i>0</i>					
	<i>Superficie en hectares -</i>	<i>1409,5</i>	<i>2 819</i>	<i>SSE-ORIAM-SA</i>	<i>Annuel</i>	<i>Coordination</i>
	<i>Nombre total d'utilisateurs prévus - Nombre de personnes</i>	<i>4000</i>	<i>10 000</i>			
Produit 1.2 : L'accès des producteurs aux facteurs de production est amélioré	12. Producteurs ruraux ayant accès aux intrants de production et/ou aux packages technologiques * (1.1.3)					
	<i>0</i>	<i>21 316</i>	<i>60 000</i>			
	<i>Hommes (nombre)</i>	<i>10 658</i>	<i>30 000</i>	<i>SSE-ORIAM-SA</i>	<i>Annuel</i>	<i>Coordination</i>
	<i>Femmes (nombre)</i>	<i>10 658</i>	<i>30 000</i>			
	<i>Jeunes (nombre)</i>	<i>6 395</i>	<i>18 000</i>			
Produit 1.3 : Les petits producteurs ont adopté	13. Nombre de personnes formées et/ou conseillées					
	<i>0</i>	<i>25 000</i>	<i>40 000</i>			
	<i>Hommes (nombre)</i>	<i>12 500</i>	<i>20 000</i>	<i>SSE-ORIAM-SA</i>	<i>Annuel</i>	<i>Coordination</i>
	<i>Femmes (nombre)</i>	<i>12 500</i>	<i>20 000</i>			

les bonnes pratiques agricoles.	Jeunes (nombre)	0	7 500	12 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	Compétences locales disponibles pour l'encadrement; Expertise en nutrition disponible
	14. 1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer la nutrition							
	Nombre de personnes participant – Nombre de personnes	0	12500	25000				
	Hommes - Hommes	0	6250	12500				
	Femmes - Femmes	0	6250	12500				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	62500	125000				
	Jeunes- Nombre	0	3750	7500				
Effet 2 : L'accès au marché et la compétitivité des secteurs ciblés sont développés.	Personnes Handicapées - nombre	0	250	500				
	15. IB.3.1.4 Nombre d'hectares de terres placées sous des pratiques résilientes au climat (OS2 - E22-24) (CI 3.1.4)*	0	4 000	7 724	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	16. Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de transformation et de stockage * (2.2.6)				Enquête d'impact	année 3 & 6	Coordination	Disponibilité de services de facilitation et d'intermédiation pour l'accès au marché Facilitations offertes par le processus de sécurisation des terres
	<i>Nombre total de ménages (nombre)</i>	0	10 500	42 000				
	<i>Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux marchés – Pourcentage (%)</i>	0%	35%	70%				
	<i>Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux installations de transformation – Pourcentage (%)</i>	0%	35%	70%				
	<i>Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux installations de stockage – Pourcentage (%)</i>	0%	35%	70%				
	17. % de personnes déclarant une augmentation des ventes							
Produit 2.1: Les infrastructures et équipements post-récolte résilients au climat sont développés.	<i>Nombre total de personnes (nombre)</i>	0	7 500	30 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	Modèles d'exploitation et de gestion des MER et SCOOps revus pour leurs valorisation et durabilité
	<i>Hommes (%)</i>	0%	25%	50%				
	<i>Femmes (%)</i>	0%	25%	50%				
	<i>Jeunes (%)</i>	0%	25%	50%				
	18. Nombre d'installations de commercialisation, de transformation ou de conservation/stockage construites ou réhabilitées* (2.1.6)	0	0	60				
	<i>Installations de commercialisation construites ou restaurées – Installations</i>	0	0	9				
	<i>Installations de transformation nouvellement construites ou restaurées – Installations</i>	0	0	33				
Produit 2.2 : Les capacités des acteurs des filières et les partenariats avec le secteur privé sont renforcés	<i>Installations de stockage construites ou restaurées – Installations</i>	0	0	18	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	19. Nombre de kilomètres de routes construites ou réhabilitées * (2.1.5)	0	0	140				
	20. Nombre de SCOOps, MER, coopératives des femmes et des jeunes, etc. soutenues	0	995	1 990				
	<i>Cooperatives/MER femmes</i>	0	498	995				
	<i>Cooperatives/MER Jeunes</i>	0	299	597				
	21. Volume de financement (subvention en millier USD) accordé aux bénéficiaires de l'opération	0	5 000	10 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	22. PME agroalimentaires soutenus ayant développé une alliance productive et un partenariat				SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	<i>Cooperatives/MER des femmes (nombre)</i>		124	498				

<i>Cooperatives/MER des femmes (pourcentage)</i>		25%	50%				
<i>Cooperatives/MER des Jeunes (nombre)</i>		75	299				
<i>Cooperatives/MER des Jeunes (pourcentage)</i>		25%	50%				

(*) continuation des activités relatives à l'élevage par chaîne de solidarité

Matrice intégrée des risques de l'ORIAM-SA

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Engagement politique	Moyen	Moyen
Risques : les principaux risques comprennent le contexte non favorable à la mise en œuvre et au suivi des politiques/stratégies de développement du secteur agricole ; à la dispersion des interventions des partenaires et à la communication inadéquate entre ministères sectoriels et PTF.		
Mesures d'atténuation : il est recommandé des consultations périodiques fréquentes avec les PTF pour le suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération et les engagements en cours ; fournir un appui du MARAH dans le renforcement de la coordination du secteur rural, des consultation et dialogue pour redynamiser les cadres et comités existants.		
Gouvernance	Moyen	Moyen
Risques : les principaux risques comprennent l'exclusion des communautés locales, notamment des femmes et des jeunes, des processus de décision et d'exécution stratégiques; la non-conformité aux procédures d'administration des ressources et la tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non éligibilité; la captation du soutien ciblé du projet par les élites et leur ingérence des segments politiques et aux risques fonciers; le non-respect des procédures d'administration des ressources et tendance à une utilisation fongible des ressources avec risque de non-éligibilité et la pratique de fraude et corruption suite à la mauvaise gouvernance des ressources du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'exécution de l'approche d'ingénierie sociale, Genre, et autres actions d'IEC ; le suivi mise en place des organes de gestion communautaires avec respect des principes d'équité, d'efficience et d'égalité ; les formations de mise à niveau sur les procédures de bonne gouvernance en faveur des organes stratégiques (comité de pilotage) et d'exécution (coordination de l'Initiative Lijieguoli et l'équipe dédiée de ORIAM-SA) ; la demande systématique d'avis de non-objection pour conformité et respect vis-à-vis des procédures administratives et financières ; le mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes ; la réalisation d'audit interne périodique ; le suivi de la tutelle ; la mise en place et opérationnalisation d'une stratégie de ciblage inclusive en faveur des pauvres ; le respect des procédures administratives et financières et à la pertinence des demandes de non-objection ; la mise en œuvre des mécanismes de gestion des commentaires et des plaintes ; la facilitation de l'opérationnalisation de comités locaux inclusifs et de processus de sélection basés sur des critères du mécanisme de gestion des plaintes et la formation et appropriation		
Macroéconomie	Élevé	Élevé
Risque(s) : les principaux risques comprennent la persistance du déséquilibre de la balance des paiements du fait de sorties importantes de devises pour importation de céréales et la contribution structurellement modeste du secteur de l'agriculture au produit intérieur brut.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé le suivi des objectifs de productivité, les investissements massifs dans les bassins de production et l'organisation des réunions sectorielles avec les opérateurs du secteur agroalimentaire pour évaluer les mises en œuvre de la politique gouvernementale de substitution aux importations.		
Fragilité et sécurité	Élevé	Élevé
Risque(s) : a. Fragilité : Les risques liés à la fragilité sont d'ordre environnemental, politique et institutionnel : Les risques identifiés sont liés à la dégradation des sols due à la surexploitation et aux pratiques agricoles non durables, au changement climatique (les précipitations, la sécheresse et les inondations), et aux facteurs de stress environnementaux et climatiques. Concernant les risques d'ordre politique et institutionnel, la mise en œuvre de ORIAM-SA pourrait être affectée par la réduction des volumes d'investissements privés et de l'aide étrangère, la faiblesse des structures de gouvernance locale, et les capacités et des ressources insuffisantes pour planifier et fournir efficacement des services dans les zones rurales. b. Sécurité : Les risques sécuritaires sont principalement liés à la crise de terrorisme qui affecte le pays depuis 2015. Bien que moins exposées aux problèmes d'insécurité, les régions de Cascades, Hauts-Bassins et Sud-Ouest sont		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
exposées à la mobilité des groupes terroristes et des réseaux de trafic, ainsi qu'à des incidents de vol de bétail. Cela pose un risque pour le personnel du projet, les parties prenantes à la mise en œuvre du projet (entrepreneurs, directions techniques du MARAH, etc.), ainsi que les bénéficiaires de l'Opération.		
Mesures d'atténuation : a. Fragilité : Pour palier à ces risques, ORIAM-SA donnera la priorité/encouragera les investissements dans des solutions agricoles intelligentes face au climat. De plus, elle intégrera des mesures de résilience climatique dans les programmes agricoles, sur la base du SECAP. Enfin, elle établira des partenariats avec les acteurs chargés des situations d'urgence et des catastrophes. b. Sécurité : Les trois régions d'intervention retenues présentent les meilleures conditions de sécurité du pays. Il est recommandé aux : approche prudentielle dans le déploiement des activités ; recours aux expertises localement ancrées et mobilisation des mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée ; conduite des évaluations critiques et périodiques de la situation sécuritaire pour guider les activités sur le terrain ; réalisation de briefings réguliers aux équipes et au personnel des projets du FIDA pour éviter les zones à haut risque.		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s) : les principaux risques sont relatifs à l'émergence de nouveaux enjeux et défis pour le secteur agropastoral dans les futures orientations ; les choix alternatifs de mise en œuvre incompatibles avec les priorités nationales et les nouvelles orientations incompatibles avec l'objectif de développement du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'initiation de revues périodiques inclusives et facilitation ; l'ajustement stratégique à la revue à mi-parcours ; la réalisation de revues sous sectorielles inclusives et facilitation du processus de définition des stratégies et le plan d'action agroalimentaires.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s) : Le principal risque est relatif à la faible opérationnalité du cadre institutionnel au niveau déconcentré pour le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des orientations sectorielles.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé de développer des Partenariats institutionnels axés sur les enjeux de résilience au niveau déconcentré et au niveau décentralisé, la collaboration étroite avec les directions techniques, l'appui aux revues périodiques et à la mise en jour des orientations stratégique		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Vulnérabilité aux conditions environnementales	Substantiel	Substantiel
Risque(s): mauvaise gestion des déchets des chaînes de valeurs (déjections de porcs, volaille, résidus de transformation, résidus de riz, de maraîchage, etc. entraînant une pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau ; pollution de l'eau et la santé des sols par l'utilisation d'intrants agrochimiques ; risques liés aux constructions & aménagements (bas fonds, forages, installations de stockage, installations de transformation des aliments, etc.) de déversements (huile, lubrifiants), poussière, déchets plastiques et solides ; agents pathogènes ou de ravageurs particuliers ; déclin de la population d'espèces indigènes, et modification des processus écosystémiques clés ; pollution et dégradation des sols par des techniques et pratique inadaptées		
Mesures d'atténuation : Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. ; Intégrer les risques climatiques (orages violents, inondations, fortes températures, etc.) dans la mise en place des infrastructures et activités agricoles ; Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques ; Sensibilisation et formation des acteurs pour une pro-action dans la détection, la communication, l'observation des bonnes pratiques appropriées ; et l'utilisation des produits, techniques et technologies indiquées ; Faciliter l'accès des producteurs aux services agrométéorologiques ; Encourager les cultures intercalaires ; Aménagement des bassins versants avec cordons pierreux et demi-lunes, protection des berges ; Promouvoir l'agroforesterie, les plantations de légumineuse en couloir, les haies vives et les brise-vents, le marafalfa dans les périmètres maraîchers et les bas fonds aménagés et les légumineuses en couloirs ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Favoriser la plantation d'arbres productifs (PFNL) ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire ; Promouvoir les variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation ; Promouvoir les techniques de conservation des eaux et des sols : bassin de captage d'eau ; Paillage biologique pour retenir l'eau ; Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sécheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place ; Construire des abris appropriés pour la production de volaille et du porc.		
Vulnérabilité à l'impact des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Inondation, sécheresse, hausses de températures, et événements extrêmes pouvant affecter la capacité de production et donc la productivité et compétitivité.		
Mesures d'atténuation : Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. ; Intégrer les risques climatiques (orages violents, inondations, fortes températures, etc.) dans la mise en place des infrastructures et activités agricoles ; Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques ; Sensibilisation et formation des acteurs pour une pro-action dans la détection, la communication, l'observation des bonnes pratiques appropriées ; et l'utilisation des produits, techniques et technologies indiquées ; Faciliter l'accès des producteurs aux services agrométéorologiques ; Encourager les cultures intercalaires ; Promouvoir l'agroforesterie, les plantations de légumineuse en couloir, les haies vives et les brise-vents, le marafalfa dans les périmètres maraîchers et les basfonds aménagés et les légumineuses en couloirs ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Favoriser la plantation d'arbres productifs (PFNL) ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire ; Promouvoir les variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation ; Promouvoir les techniques de conservation des eaux et des sols : bassin de captage d'eau ; Paillage biologique pour retenir l'eau ; Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sécheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place.		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet	Moyen	Faible
Risque(s) : Les principaux risques sont relatifs au conservatisme des petits producteurs et résistance au changement pour adopter les pratiques résilientes face aux changements climatiques ; au non-alignement et/ou impertinence des objectifs et interventions du projet aux besoins et priorités des groupes cibles du projet ; à la faible compétitivité du secteur agroalimentaire face à la concurrence des produits importés; l'inadéquation entre les coûts unitaires réels et ceux projetés dans la formulation du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé la sensibilisation des bénéficiaires et formation des acteurs de mise en œuvre sur les procédures d'évaluation et de gestion des paramètres sociaux, environnementaux et climatique affectant l'efficacité et la durabilité du projet ; l'approche champs-écoles producteurs ; le suivi-accompagnement ; la formulation et suivi inclusifs du projet avec le gouvernement et alignement avec les stratégies sectorielles du gouvernement et la situation actuelle du pays COSOP ; la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle progressif des coûts de production ; la promotion des arrangements locaux/transfrontaliers pour la conservation et la fourniture de produits végétaux et animaux à des prix abordables et la revue des coûts unitaires lors de la RMP.		
Solidité technique	Moyen	Faible
Risque(s) : les principaux risques sont relatifs à la faible connaissance des contextes, enjeux / facteurs d'influence, mesures et démarche appropriés de conduite des actions ; la segmentation de l'offre et de la demande de produits agroalimentaires et la faible appropriation des écosystèmes favorables à l'agriculture ; les défis d'engagements des acteurs privés malgré la promotion d'un approche filière.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'approche inclusive de préparation et de mise en œuvre des interventions ; la planification de la production basée sur la demande estimée du marché ; la mise en place de systèmes de production basés sur des analyses appropriées.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
Modalités d'exécution	Substantiel	Moyen
Risque(s) : Les principaux risques sont relatifs à l'organisation envisagée pour la mise en œuvre reposent sur un nouveau mécanisme proposé par les autorités, encore en cours de structuration, et s'orientant vers une approche intégrée par fonction (gestion financière, passation, suivi-évaluation, etc.) ; aux capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires ; au déficit de synergie et de complémentarité sur le terrain ; au retard dans le démarrage des projets affectant la performance ; à la faible capacité à mettre en œuvre le projet.		
Mesures d'atténuation : Pour assurer une efficacité dès le démarrage, il est recommandé de s'appuyer sur les expériences FIDA précédentes au Burkina Faso, qui ont favorisé une coordination renforcée et une utilisation cohérente des ressources. Il est aussi recommandé des Partenariats stratégiques avec les directions déconcentrées ; la mobilisation d'une assistance technique internationale spécialisée ; la stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet ; la synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur ; l'appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet et l'adoption des contrats annuels de performance pour le personnel et les partenaires de mise en œuvre, à renouveler sous réserve d'une évaluation satisfaisante.		
Modalités de Suivi-évaluation	Moyen	Faible
Risques : Le principal risque est relatif à un système de suivi-évaluation faible .		
Mesures d'atténuation : il est recommandé de mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée ; renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, etc.		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Substantiel
Cadre légal et réglementaire	Substantiel	Substantiel
Risque(s): Malgré un arsenal juridique formellement conforme aux standards internationaux, plusieurs risques majeurs subsistent : • Insuffisances dans la structuration du cadre juridique, notamment une délimitation floue entre les marchés publics et les partenariats public-privé (PPP), susceptible d'engendrer des chevauchements ou des détournements de procédure. • Absence de recours administratifs ou juridictionnels spécifiques contre le choix du mode de passation ou de la procédure de sélection, limitant la transparence et les garanties de recours pour les opérateurs économiques. • Retards ou absences de textes d'application, en particulier sur les volets innovants comme la commande électronique, compromettant la mise en œuvre effective de certaines réformes adoptées dans les textes fondamentaux.		
Mesures d'atténuation : Pour atténuer ces risques, il est recommandé de renforcer le cadre juridique en clarifiant la distinction entre marchés publics et PPP, et en introduisant des mécanismes de recours appropriés. Il est également crucial de développer et d'adopter les textes d'application manquants, notamment pour l'acquisition électronique. Enfin, il serait bénéfique de mettre en place un système de suivi et d'évaluation régulier du cadre juridique pour s'assurer de son adéquation continue avec les besoins et les standards internationaux.		
Responsabilité et transparence	Substantiel	Substantiel
Risque(s): L'évaluation indique un niveau de performance substantiel, marqué par des avancées notables en matière de transparence, mais fragilisé par des lacunes persistantes dans les mécanismes de redevabilité et de lutte contre la corruption. 1. La publication des informations sur les marchés publics (via SIGMAP et les plateformes de l'ARCOP) a permis des progrès en matière de transparence. Toutefois, la disponibilité et l'accessibilité des données restent incomplètes, notamment sur l'exécution des contrats et les décisions des instances de recours. 2. Les mécanismes de recours et de contrôle sont en place, mais leur indépendance et leur efficacité opérationnelle restent limitées. Les délais de traitement, la communication des décisions et la perception d'impartialité doivent être améliorés.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
3.La lutte contre la corruption reste confrontée à l’impunité et au manque de coordination institutionnelle. Les sanctions pour irrégularités sont rares, et la protection des lanceurs d’alerte est encore insuffisante. En l’absence de mécanismes robustes de reddition de comptes et de contrôle citoyen, le système reste exposé à des risques de pratiques illicites, ce qui nuit à la confiance des parties prenantes et à la performance de la commande publique.		
Mesures d’atténuation : S’assurer que toutes les informations sur les marchés publics, y compris l’exécution, soient publiées de façon complète, accessible et actualisée. -S’assurer que les mécanismes de recours soient indépendants, transparents, efficaces et bien connus des soumissionnaires. -S’assurer que les contrôles internes et externes soient coordonnés, réguliers et suivis d’actions correctives concrètes. -S’assurer que la lutte contre la corruption soit active, avec des sanctions appliquées et des protections pour les lanceurs d’alerte. -S’assurer que la société civile et les citoyens soient associés au suivi des marchés et aux politiques d’achat public		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Moyen
Risques : Plusieurs risques structurels affectent l’efficacité du système : • L’insuffisance des ressources financières et techniques de l’Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) limite sa capacité à assurer ses missions de contrôle, de régulation, d’audit indépendant et de formation continue, réduisant ainsi l’effet levier de la régulation sur la qualité du système. • L’absence d’une stratégie nationale cohérente de développement des capacités en matière de passation des marchés empêche une montée en compétence harmonisée des différents acteurs (autorités contractantes, cellules de passation, organes de contrôle, etc.). • La non-reconnaissance de la passation des marchés publics comme une fonction spécialisée au sein de la fonction publique freine la professionnalisation du secteur. Elle engendre une rotation excessive des agents et une perte continue de compétences dans les services.		
Mesures d’atténuation : S’assurer que l’ARCOP dispose de ressources suffisantes : budgets planifiés et adéquats pour exercer pleinement ses missions de régulation, d’audit et de formation. S’assurer que le pays dispose d’une stratégie nationale de renforcement des capacités : élaboration et mise en œuvre d’un plan structuré de formation continue pour tous les acteurs de la chaîne des marchés publics. S’assurer que la passation des marchés soit reconnue comme une fonction professionnelle spécifique : création d’un statut ou corps dédié dans la fonction publique, avec des profils de poste normés et un parcours de carrière défini. S’assurer que les cellules de passation des marchés soient stables et fonctionnelles : limitation de la rotation du personnel, dotation en ressources humaines qualifiées et évaluation régulière de leur performance.		
Processus de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L’évaluation consolidée des résultats pour le Pilier 3 révèle un niveau de performance modéré, en raison de plusieurs contraintes opérationnelles majeures. 1.Le recours fréquent et parfois injustifié aux procédures dérogatoires, en particulier l’entente directe, affaiblit la concurrence, réduit la transparence et accroît les risques de corruption. En 2022, environ 40 % de la valeur des marchés aurait été attribuée via des procédures non concurrentielles. 2.Le suivi de l’exécution des marchés reste faible, avec : (i) Une absence de données centralisées sur l’état réel d’avancement des contrats, (ii) Peu de mécanismes de réconciliation entre les résultats attendus (objectifs initiaux) et ceux effectivement livrés, limitant les possibilités d’évaluation de la performance et de redevabilité. 3.La participation du secteur privé national, notamment des PME, demeure limitée, du fait de capacités techniques, financières et organisationnelles insuffisantes. Cela nuit à la diversité des soumissionnaires, à la concurrence réelle et à l’ancrage local des retombées économiques des marchés publics. En l’état, ces faiblesses structurelles et pratiques pénalisent la qualité, la compétitivité et l’efficacité des acquisitions publiques.		
Mesures d’atténuation : 1.S’assurer que le recours aux procédures dérogatoires soit limité et justifié		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>(i)Encadrer strictement l'usage de l'entente directe avec des justifications obligatoires et des validations préalables.</p> <p>(ii)Publier systématiquement les marchés passés en procédure exceptionnelle.</p> <p>(iii)Réaliser des audits réguliers sur ces procédures.</p> <p>2.S'assurer que l'exécution des marchés soit suivie de manière rigoureuse</p> <p>(i)Mettre en place un système national de suivi des contrats, intégré à la plateforme SIGMAP.</p> <p>(ii)Réconcilier systématiquement les objectifs initiaux et les résultats obtenus.</p> <p>(iii)Former les acteurs à la gestion de l'exécution et au contrôle des prestations.</p> <p>3.S'assurer que la participation des PME soit renforcée</p> <p>(i)Prévoir des mesures d'allotissement et d'accès facilité aux marchés pour les PME.</p> <p>(ii)Développer des mécanismes de garantie ou d'appui financier.</p> <p>(iii)Accompagner les PME par des formations sur la commande publique.</p> <p>4.S'assurer que le dialogue avec le secteur privé soit institutionnalisé</p> <p>(i)Créer un cadre de concertation régulier avec les opérateurs économiques.</p> <p>(ii)Intégrer des consultations du marché en amont des procédures importantes</p>		
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
Organisation et dotation en personnel	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) : Le MARAH est désigné comme organisme principal du projet, avec une Unité National de Coordination du Projet (UNC) en cours de structuration. Cette UNC, articulée autour d'une équipe centrale et d'une équipe opérationnelle dédiée à l'opération ORIAM-SA, ne dispose pas encore d'un organigramme formel, ni de fiches de poste validées. Aucun personnel financier n'est encore affecté, et la mission n'a pas pu accéder à des documents détaillant les rôles, les responsabilités et les profils prévus.</p> <p>Le recours majoritaire à des fonctionnaires mis à disposition, dont l'expérience avec les bailleurs est variable, combiné à l'absence de mécanisme clair de remplacement en cas de faible performance, soulève des incertitudes quant à la capacité de l'équipe à satisfaire aux exigences fiduciaires du FIDA dès le démarrage.</p> <p><i>Le recours à des fonctionnaires de l'Etat, qui travaille peut-être encore à temps partiel pour le gouvernement, soulève des questions de responsabilité et d'indépendance, mais aussi des incertitudes quant à la disponibilité et la capacité du personnel à répondre aux exigences fiduciaires du FIDA dès le départ.</i></p> <p>Enfin, la rotation fréquente du personnel dans l'administration pourrait nuire à la continuité opérationnelle si des mécanismes de passation ne sont pas anticipés.</p>		
<p>Mesures d'atténuation : S'assurer que l'UNC dispose d'un mandat formel de gestion des ressources, d'une autonomie fonctionnelle suffisante pour l'exercice des tâches fiduciaires, et que ses relations avec les ministères de tutelle soient encadrées par des textes officiels (accords, manuel d'exécution, etc.).</p> <p>Finaliser et faire valider avant le premier décaissement l'organigramme et les fiches de poste détaillées, incluant les responsabilités, niveaux hiérarchiques et qualifications requises.</p> <p>Conditionner la mobilisation des ressources à la mise en place d'un document organisationnel validé par les autorités et conforme aux standards du FIDA.</p> <p>Recruter prioritairement du personnel expérimenté dans la gestion des projets financés par les bailleurs, notamment pour les fonctions clés (RAF, comptables), en complément des fonctionnaires affectés.</p> <p>Recruter de manière compétitive les fonctionnaires de l'Etat avec la non-objection du FIDA</p> <p>S'assurer de l'interruption temporaire du contrat des fonctionnaires avec le gouvernement pendant qu'ils sont employés dans le cadre du projet.</p> <p>Prévoir un plan de formation initiale et continue, y compris sur les procédures FIDA, et s'appuyer sur l'encadrement ou le tutorat des équipes expérimentées des projets FIDA en cours.</p> <p>Encadrer strictement toute mutualisation de postes par une répartition claire des charges et des responsabilités, accompagnée d'un mécanisme de suivi. Mettre en place un système de passation documenté pour assurer la continuité des fonctions en cas de mobilité du personnel.</p>		
Processus budgétaire	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) : Le mécanisme proposé pour l'élaboration du PTBA est participatif et conforme aux principes de bonne gouvernance, avec un double niveau de validation (technique puis politique). Toutefois, la structure organisationnelle étant encore en cours de mise en place, la capacité réelle de l'équipe à respecter les échéances et à produire un budget cohérent reste à démontrer. Ce constat est</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
renforcé par les retards de transmission du PTBA pour observation et les faibles taux de mise en œuvre observés dans les projets en cours, malgré des dispositifs plus établis. Par ailleurs, bien que les pratiques actuelles offrent une base solide, leur application effective dans un nouveau contexte devra être consolidée.		
Mesures d'atténuation : Incrire dans le manuel de l'opération un processus clair et formalisé d'élaboration du PTBA, incluant les responsabilités, les étapes de validation, un calendrier rigoureux et un canevas standardisé. S'aligner sur les bonnes pratiques en vigueur dans les projets FIDA au Burkina, en mobilisant, si nécessaire, un appui technique ponctuel. Le respect du délai de 60 jours avant l'année concernée doit être systématisé pour éviter les retards observés dans les projets existants.		
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'UNC étant en cours de mise en place, son expérience dans la gestion des décaissements FIDA n'est pas encore avérée, notamment sur l'utilisation des Rapports Financiers Intermédiaires (RFI), méthode actuellement en vigueur. Même dans les projets actifs, cette méthode reste parfois mal maîtrisée. Par ailleurs, aucune procédure spécifique n'a encore été définie pour la gestion des contributions en nature des bénéficiaires, ni pour l'exécution par les structures spécialisées de l'Etat. Contrairement aux pratiques antérieures d'ouverture de comptes dans des banques commerciales offrant une meilleure flexibilité, la centralisation actuelle des fonds au Trésor public, bien que alignée sur les règles nationales, peut entraîner des retards de traitement et des contraintes opérationnelles, notamment dues au plafond journalier de paiement et à certaines indisponibilités temporaires. Le risque de change est jugé faible, bien que non documenté à ce stade. En outre, les contributions financières directes de l'Etat rencontrent des limites dans les projets en cours : bien que prévues au budget, elles sont souvent mises à disposition partiellement et tardivement, voire pas du tout certaines années.		
Mesures d'atténuation : Renforcer les capacités de l'équipe financière sur les procédures FIDA dès le démarrage, en s'appuyant sur les projets en cours. Intégrer une procédure spécifique de décaissement dans le manuel de gestion financière, incluant les circuits, délais et responsabilités. Prévoir une méthodologie de suivi et de valorisation des contributions en nature, ainsi que des modalités encadrées pour les structures étatiques partenaires. Privilégier l'ouverture du compte d'opérations dans une banque commerciale privée. Établir un protocole d'accord avec le Trésor pour garantir une mobilisation rapide et souple des fonds, en prévoyant des dérogations ou mécanismes adaptés pour les paiements urgents ou volumineux. Encadrer la contribution nationale dans le manuel avec un calendrier prévisionnel et privilégier les apports en nature (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériels etc.) et les exonérations (droits, impôts et taxes).		
Contrôles internes	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'UNC étant en cours de structuration, aucun manuel de gestion financière ou d'exécution n'est encore disponible, ce qui limite la visibilité sur l'organisation des contrôles internes. L'absence d'une visibilité sur la séparation formelle des fonctions critiques (initiation, validation, exécution, rapprochement) et de description du cycle de la dépense constitue un risque de concentration des responsabilités et d'erreurs. Certains aspects sensibles (avances, indemnités, carburant, matériel roulant) ne sont pas encore encadrés. La mise en place d'un audit interne est jugée indispensable au vu des ambitions du dispositif proposé, mais nécessite une organisation claire et une indépendance fonctionnelle.		
Mesures d'atténuation : Élaborer un manuel de gestion financière aligné sur les standards FIDA avant le premier décaissement, formalisant les procédures, la séparation des tâches, les seuils et circuits d'approbation. Détailler les procédures de gestion des indemnités, avances, actifs sensibles et comptes d'attente. Intégrer un service d'audit interne avec une planification annuelle, une indépendance fonctionnelle et un mécanisme de suivi des recommandations. Prévoir un reporting direct au Comité de pilotage et une transmission systématique des rapports au FIDA.		
Comptabilité et rapports financiers	Moyen	Moyen
Risque(s) : Le projet appliquera la comptabilité d'exercice, conforme au SYCEBNL, utilisé dans tous les projets FIDA en cours. Toutefois, le personnel issu de		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
l'administration publique pourrait ne pas être familier avec ce référentiel. Si les outils comptables sont fiables et maîtrisés, certaines pratiques restent perfectibles, notamment la conservation numérique des justificatifs, la production de rapports conformes au SYCEBNL, et l'analyse des écarts budgétaires. La séparation des tâches dans les antennes, la disponibilité rapide du manuel, et la formalisation de certaines procédures doivent être renforcées.		
Mesures d'atténuation : Former le personnel dès l'installation du logiciel comptable, en tenant compte de l'évolution des exigences SYCEBNL et FIDA. Paramétrer le logiciel dès le démarrage pour une ventilation par composante, catégorie et source. Finaliser un manuel complet de gestion financière, couvrant toutes les fonctions et responsabilités, en s'alignant sur les bonnes pratiques des projets en cours. Renforcer la traçabilité (factures, paie, immobilisations), améliorer la sauvegarde des données, et assurer l'analyse régulière des écarts.		
Audit externe	Moyen	Moyen
Risque(s) : L'audit externe sera confié à un cabinet privé, sélectionné sur une base compétitive. Aucun problème majeur n'a été observé dans les projets FIDA récents, et les audits ont respecté les délais et normes internationales. Le principal enjeu réside dans le respect rigoureux des exigences du FIDA lors du recrutement de l'auditeur et dans le maintien de la qualité des rapports. Le projet sera audité indépendamment, sans lien avec l'auditeur de l'organisme principal, ce qui est conforme aux bonnes pratiques.		
Mesures d'atténuation : Respecter les procédures du FIDA sur l'audit : sélection transparente, TDR validés par le FIDA, audit selon les normes ISA. Intégrer les échéances dans le manuel financier et le contrat de l'auditeur. Renforcer le suivi des recommandations, maintenir le dialogue avec le FIDA et garantir l'indépendance de l'auditeur externe.		
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Conservation de la biodiversité	Moyen	Moyen
Risque(s) : Atteinte/dégradation des habitats protégés : les zones ciblées par le programme pourraient affecter des habitats sensibles (site d'accueil oiseaux migrateurs)		
Mesures d'atténuation : Aucune activité dans les zones protégées ; Élaboration de critères solides de sélection des sites ; Encourager l'utilisation des terres / sites en cours d'exploitation ; Eviter les défrichements et déforestation de nouveaux sites. ; Identification des éventuels sites des oiseaux migrateurs et autres écosystèmes sensibles et leur prise en compte dans lors des screening ES et dans les ingénieries sociales ; Plan de gestion des déchets solides des infrastructures soutenues ; Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des pestes et pesticides ; Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets ; Promouvoir l'agroécologie et les bio-intrants ; Formation à l'utilisation équilibre des engrains organiques et inorganiques ; Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les mesures de sécurité sanitaire pour les parties prenantes ; Collaborer avec le personnel national de la santé et de la construction des infrastructures pour s'assurer que les lois nationales sont strictement respectées ; Suivis – inspections sanitaires ; Renforcer le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des PGESC des aménagements et infrastructures.		
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le risque que le projet augmente considérablement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens de subsistance, les écosystèmes, les actifs économiques ou les infrastructures de la population cible aux fluctuations et aléas climatiques.		
Mesures d'atténuation : Plan de gestion des déchets solides issus des infrastructures, magasins, unités de transformation ; Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des pestes et pesticides ; Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets ; Promouvoir l'agroécologie et les bio-intrants ; Formation à l'utilisation équilibre des engrains organiques et inorganiques et analyses régulières du sol et des produits ; Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Recyclage et réutilisation des déchets générés pour faire du bio-compost, la		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
fabrication de briquettes, la production de biogaz, etc. ; Promouvoir des habitats appropriés pour la production de la volaille et du porc ; Formation à l'utilisation équilibre des engrains organiques et inorganiques ; Amélioration des traitements sanitaires des porcs/ volaille ; Plan de gestion de gestion des pestes et pesticides ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Suivis – inspections sanitaires ; Rigueur dans les contrôles et vérifications périodiques, les conduites d'audits y compris environnemental et social ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque(s) : ORIAM-SA entend aménager 3000 ha de périmètres irrigués. Les activités entrant dans ce cadre sont souvent effectuées à travers des prestations de services par des tiers. Il est également connu que les environs des cours d'eaux sont les endroits privilégiés hébergeant divers patrimoines archéologiques, culturels et religieux. Le projet, par les activités diverses d'aménagement, impliquer ou entraîner des fouilles, des démolitions, des mouvements de terre, des modifications de l'environnement dans une zone considérée comme ayant des valeurs spécifiques ou contenant des éléments considérés comme faisant partie du patrimoine culturel essentiel et /ou des modifications des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle chez les communautés locales.		
Mesures d'atténuation : ORIAM-SA veillera suffisamment en amont, à une bonne implication de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des outils tels : le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de redressement des différends, le Consentement préalable, libre et en connaissance de cause (CPLCC), l'instauration de la procédure de découverte fortuite, la réalisation d'un cadre de gestion environnementale et sociale assortie du plan de gestion afin de mieux encadrer et gérer les risques et leurs impacts. En outre, les prestataires, les agros entrepreneurs et autres intervenants doivent fournir dans les dossiers leurs expériences, approches et outils permettant d'identifier et gérer efficacement les risques sur le patrimoine culturel.		
Population autochtone	Faible	Faible
Risque(s) : Au Burkina Faso, le concept de peuple autochtone est officiellement assimilé à « des communautés locales dont les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles ». Selon Kambire et al, le Burkina Faso reconnaît cependant la présence de groupes culturels classés comme autochtones dans des pays comme le Maroc et l'Algérie. Ceux-ci peuvent être divisés en quatre groupes principaux : - Le groupe Tamachek comprenant les Bellah et les Touareg ; - Le groupe Peul comprenant les Peuls Gaobes et les Peuls Rimaibes ; - Le groupe Songhaï comprenant les Songhaïs et les Mallebes. Deux de ces groupes culturels - les Tamashek et les Fulanis - sont régulièrement cités dans la littérature comme étant autochtones au Burkina Faso. Ces groupes sont traditionnellement nomades, même si depuis quelques années, ils commencent à se sédentariser. Plusieurs associations de peuples autochtones sont légalement constituées et fonctionnent librement dont : - L'association pour l'épanouissement des femmes nomades (Tin Hinane), enregistrée en 1997 au Burkina Faso, au Mali en 2003, au Niger en 2005 et au Canada en 2016 ; - L'association pour la protection des droits et la promotion des diversités culturelles des groupes minoritaires (ADCPM), reconnue depuis 2005. La zone d'intervention de l'opération enregistre des communautés locales. Les transhumants sont bien connus dans la zone d'intervention pour l'élevage bovin et leur mode de vie nomade à la recherche de meilleur pâturage. Le risques d'affecter les droits de ces populations autochtones sur les terres, territoires, les points d'eaux et autres ressources et/ou systèmes de subsistance qu'elles occupent et utilisent est jugé substantiel, corroboré par quelques antécédents de crises dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles		
Mesures d'atténuation : S'appuyant sur les expériences et bonnes pratiques des projets antérieurs, ORIAM-SA mettra toute la diligence requise dans l'ingénierie sociale, l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, et le ciblage inclusif des bénéficiaires pour une implication efficace des communautés locales		
Santé et sécurité de la population locale	Moyen	Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Risque(s) : Les risques physiques qui peuvent se présenter de différentes manières : i) soit sous forme biomécanique, en provoquant des problèmes musculosquelettiques ou des surmenages liés aux charges de travail intenses, aux tâches répétées, aux heures prolongées de travail ou à un matériel non sécurisé ; ii) soit physiquement par la survenue des traumatismes causés des vibrations, des bruits intenses, de la chaleur et de l'humidité, ainsi que des rayonnements lumineux ; iii) soit de l'augmentation du trafic et d'autres formes de transport susceptibles de modifier les habitudes (vitesses excessives, baisses de vigilances) ; iv) enfin, soit des dégâts ou pertes dus à une défaillance d'éléments structurels des infrastructures construites (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructure) ;</p> <p>Les risques moraux peuvent survenir de l'afflux de la main-d'œuvre, de la pression sur les ressources locales (fonciers, eau, aliments) ou d'autres mœurs qui altèrent le dynamisme social ; par exemple, la violence sexiste, y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS), le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, par exemple des avances sexuelles non désirées ou des faveurs sexuelles, la contamination aux MST/SIDA et la dépravation des mœurs.</p> <p>Les risques sécuritaires (vols, vandalismes, braquages, incendies) peuvent également survenir en raison des antécédents ou cas résiduels d'actes de terrorisme dans le pays et compromettre les investissements de développement attendus de ORIAM-SA. Ce risque est sensible pour les infrastructures de production, de transformations agro-alimentaires d'usage public, les biens et les actifs privés.</p> <p>Les risques pour la santé des communautés peuvent découler de : i) la qualité des aliments (nutritionnels, organoleptiques, ...) transformés localement pour les consommateurs ; ii) l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses, dont les déchets et les rejets polluants (produits chimiques, y compris les engrains chimiques, les hydrocarbures, les peintures, les batteries, les déchets plastiques brûlés, etc.) ; iii) les maladies sexuellement transmissibles (par exemple, la chlamydia, la syphilis, le VIH/SIDA et la gonorrhée) qui peuvent se propager en raison de l'afflux de travailleurs des sous-projets ; iv) enfin, les risques de maladies d'origine hydrique ou d'autres maladies vectorielles.</p>		
Mesures d'atténuation : Des séances de formation/ sensibilisation, l'ingénierie sociale autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, le ciblage inclusif et progressif tenant compte des conditions sécuritaires des bénéficiaires seront observés avec diligence et une attention particulière.		
Emploi et conditions de travail	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) : Ce faisant, les emplois à temps plein, à temps partiel, temporaires et saisonniers, comportent des risques substantiels liés aux pratiques discriminatoires dont l'inégalité entre les sexes et le manque d'équité (pour les travailleurs défavorisés et vulnérables, y compris les femmes, les enfants en âge de travailler, les migrants et les personnes handicapées), le déni de la liberté d'association et du droit de négociation collective, le recours au travail des enfants (dans le non-respect de la réglementation nationale), les conditions de travail dégradantes, dangereuses ou insalubres, ou des pratiques qui présentent des risques en matière de sécurité et de santé au travail pour les agriculteurs, les populations rurales en général.</p> <p>Notamment, la conduite de certaines activités avec l'usage d'outils complexes, de substances toxiques, les travaux de construction et d'aménagement des sites de production, le transport des produits vers les centres de stockage, de transformation et la commercialisation des produits accentueront les risques de santé et sécurité au travail (SST). Les sources de dangers peuvent provenir de l'utilisation des machines et de l'exposition aux produits chimiques dangereux (toxiques ou allergènes, cancérogènes), aux températures extrêmes, aux animaux, reptiles ou insectes dangereux et aux postes de travail dans des espaces confinés et aux postures ergonomiques difficiles. Les risques psychosociaux peuvent inclure les VBG lors du ciblage des bénéficiaires ou en raison des changements de mœurs liés à l'augmentation des revenus, la propagation des maladies transmissibles, l'exclusion des vulnérables, tels que les personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées internes.</p>		
Mesures d'atténuation : Des séances de formation/ sensibilisation et une diligence dans l'ingénierie sociale autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, mais aussi l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, le ciblage inclusif des bénéficiaires et le		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
capital d'expérience des projets antérieurs et en cours permettront de minimiser ces risques et impacts.		
Réinstallation physique et économique des populations	Faible	Faible
Risque(s) : L'impact de ORIAM-SA sur le déplacement physique et économique, qu'il soit temporaire ou permanent, total ou partiel des communautés, sera faible compte tenu de la nature des interventions qui ne les engendreront normalement pas ainsi que de l'approche basée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les principes d'inclusion, de non-discrimination, d'égalité des chances et de traitement équitable. Cependant, les biens communautaires (terroirs, sources d'eau, zones de pâturage) ou privés peuvent être impactés en raison de l'expansion des espaces agricoles dans le cadre de l'intensification des activités de production autour des points d'eau. Les agriculteurs dépourvus de droits réels pourraient perdre leurs actifs agricoles, avec potentiellement des conflits fonciers sporadiques.		
Mesures d'atténuation :	Une attention particulière sera portée à la problématique des transhumants en quête de pâturage et sur la question des personnes déplacées ou retournées en quête d'intégration dans les communautés, donc des terres propices.	
Intermédiaires financiers et investissements directs	Moyen	Moyen
Risque(s) : Les risques auxquels l'ORIAM-SA devrait faire face se déclinent en : (i) Manque d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) (transparent, accessible au public) ; (ii) Capacités inadéquates pour la mise en œuvre du SGES ; (iii) Mesures insuffisantes pour déployer le SGES auprès des bénéficiaires. (iii) Manque de capacités pour établir un canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (tel qu'un mécanisme de réponse aux doléances) ; (iv) Manque de capacités pour mettre en place des services de soutien auxiliaires, de renforcement des capacités ou encore de suivi capitalisation des actions.		
Mesures d'atténuation :	Le capital d'expérience des projets antérieurs et encours sera renforcé par des séances de formation thématiques autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, la redevabilité, la communication avec les parties prenantes mais aussi le suivi évaluation capitalisation et partage des connaissances afin de minimiser ces risques et impacts.	
Emissions de gaz à effet de serre		
Risque(s) : ORIAM-SA ne sera pas émetteur net de gaz à effet de serre. Les risques à surveiller sont : - mauvaise gestion de l'eau des rizicultures de bas-fonds, - aménagement de nouveaux sites; - mauvaise gestion des déjections issus des élevages de porcs et de volaille, - mauvais stockage et ou utilisation des intrants chimiques agricoles		
Mesures d'atténuation :	Les technologies et bonnes pratiques climato-intelligente seront promues en privilégiant les sources d'énergie renouvelable (solaire) et alternatives (biodigesteurs), par une évaluation rigoureuse préalable au choix des sites d'aménagement/ production ou de construction des infrastructures avec une priorité aux sites exploités ou en jachères, l'élaboration et la mise en œuvre de plan de gestion de chantier (PGESC)	
Changement climatique	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le Programme ORIAM-SA est classé dans la catégorie risque climatique substantielle. Les événements météorologiques extrêmes avec des conséquences disproportionnées selon qu'il s'agit (i) Des orages avec pour effets le déracinement des plantes, la destruction des infrastructures... ; (ii) Les inondations entraînant le lessivage des sols, l'asphyxie des racines, la propagation de maladies ; (iii) Le stress thermique avec pour effets l'altération des processus physiologiques des plantes, la réduction de la photosynthèse, la maturation précoce des fruits, l'augmentation de la transpiration, le dessèchement des plantes ; (iv) Le dérèglement du calendrier agricole pouvant affecter les cycles de croissance à cause du décalage des saisons, perturber des cycles de vie des insectes ravageurs, de certaines maladies et ainsi créer des difficultés à adapter les pratiques agricoles. Les conséquences sur la sécurité alimentaire peuvent être multiples, à savoir : i) la baisse des rendements (diminution de la production agricole, hausse des prix des aliments) ; ii) l'insécurité alimentaire entraînant des difficultés à nourrir les		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
populations, notamment les plus vulnérables ; iii) la malnutrition due à la modification de la composition nutritionnelle des aliments et aux carences en micronutriments ; iv) des déplacements des populations en quête de terres plus fertiles.		
Mesures d'atténuation : Une étude globale de la vulnérabilité aux changements climatiques basée sur les filières prioritaires et les réalités locales doit servir à poser les bases des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation des impacts négatifs.		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Participation, coordination et gestion des plaintes des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s) : Un risque lié au projet est la faible participation des petits producteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision et l'absence de voie de recours.		
Mesures d'atténuation : Les mesures de mitigation incluent la mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des bassins versants aménagés ; l'élaboration de partenariats avec les faïtières ; la mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs ; soutien au dialogue politique inclusif ; un plan d'engagement inclusif des parties prenantes, de retour d'information et de recours en cas de griefs dès le début du projet et périodiquement mis à jour.		